



Juin 2025

FO COM \ LA POSTE



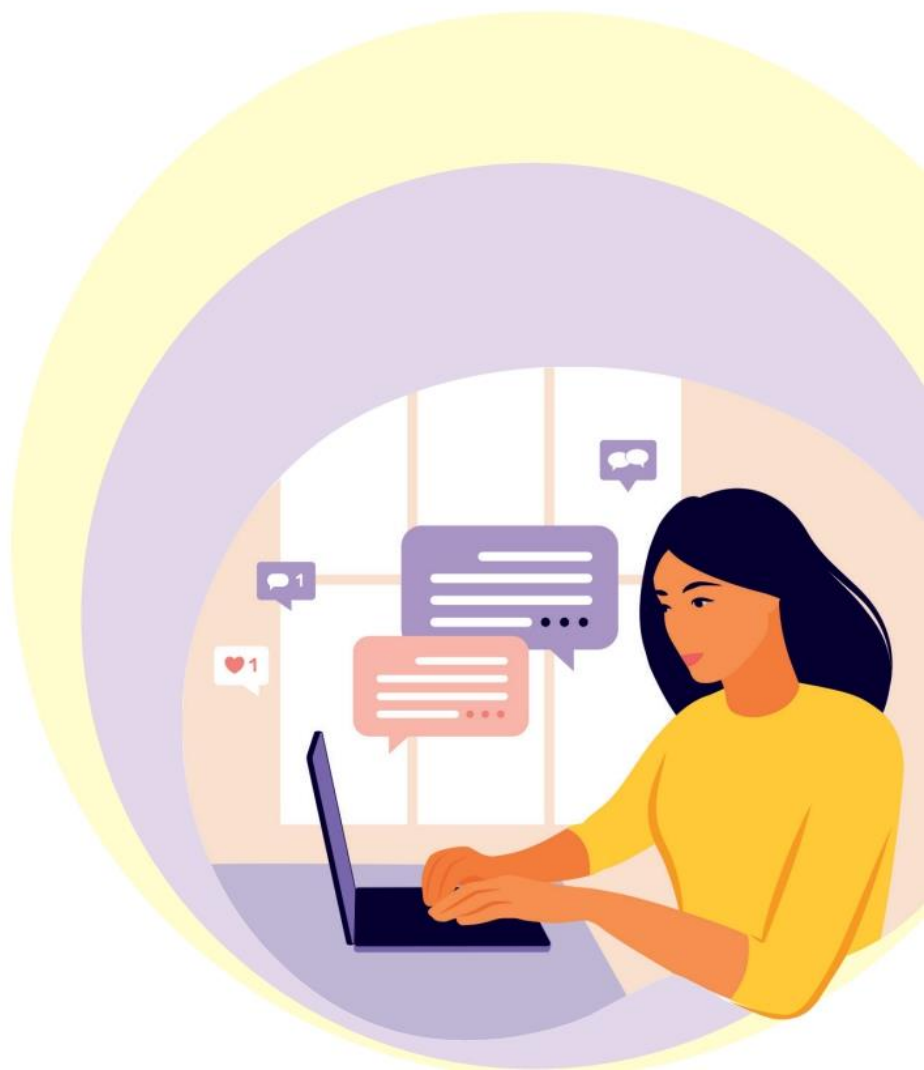
TÉLÉTRAVAIL

FO COM SIGNE LE
NOUVEL ACCORD

**Fruit d'une nouvelle négociation depuis le début d'année,
l'accord télétravail 2025 nouveau vient d'arriver.**

Cette négociation s'inscrit dans un contexte de forte remise en cause du télétravail dans les entreprises, aussi bien à l'étranger, qu'en France, dans tous les secteurs d'activités.

Malgré un point noir autour de l'âge de séniorité pour l'obtention du 3^{ème} jour de télétravail, FO Com fait le choix de prendre ses responsabilités en faveur d'un accord qui reste protecteur pour les agents. Le but : consolider les éléments positifs de l'accord, obtenir des éléments mieux disant, et surtout éviter une décision unilatérale de l'employeur bien en deçà des termes existants ; sous forme de « Charte du télétravail »



Petit comparatif pour expliquer pourquoi nous signons cet accord que nous avons négocié :

Thème	Avec l'accord	Sans accord
3 ^{ème} jour de télétravail sénior	L'âge passe à 58 ans	L'âge passe à 60 ans
	Les plus de 55 ans ayant déjà 3 jours peuvent le garder	Les 55-60 ans doivent repasser à 2 jours de télétravail
Télétravail flottant	Passage à 35 j par an	Maintien des 25 j par an
Jours successifs	Possible	Uniquement sur dérogation
Ouverture à la BGNP	Expérimentation de travail sur site de proximité, partagée avec les OS	Aucune expérimentation
Commission de recours	Maintient permettant de faire appel des décisions du manager	Suppression
Equipements	Mise à disposition d'un grand écran et de matériel (siège, repose pieds/souris/clavier ergonomique) Sinon 250 € pour participation à l'achat d'un écran et/ou d'un siège. Renouvellement tous les 8 ans.	Pas de mise à disposition d'écran, les 250€ ne sont pas mutualisables
Indemnités	Légère augmentation (12€ pour 1 jours/18€ pour 2 et prorata pour le reste)	Aucune augmentation
Santé/Sécurité et Conditions de travail	Encadrement formel du télétravail dans la politique SST de La Poste	Aucun encadrement spécifique

L'écart entre le dispositif sous accord, et celui sans accord était vraiment important. Bien que FO Com ne se satisfasse pas du recul à 58 ans contre 55 ans aujourd'hui concernant l'âge de séniorité pour l'obtention du 3^{ème} jour, FO Com se serait satisfait encore moins d'une décision unilatérale bien moins disante et peu ou pas protectrice.

Cet accord aillant recueilli plus de 50% de signataires, il s'appliquera au 1^{er} juillet 2025.

DÉTERMINÉS